

*Assurance-chômage—Loi*

d'assurance-chômage. C'était 5 507 sur un total de 2,4 millions de bénéficiaires. Le nombre de tricheurs représentait donc 0,2 p. 100 du total cette année-là. C'est une très faible proportion.

• (2400)

Si le gouvernement voulait instaurer des changements positifs dans le système, il ne devrait certes pas punir la majorité des hommes et des femmes honnêtes, vaillants, qui veulent travailler, qui ont besoin de travailler et qui ont besoin d'une protection au cas où surviendraient des problèmes imprévus. En outre, les employeurs ne devraient pas être pénalisés du fait qu'ils ont été invités à se comporter en bons citoyens et à recruter le plus de personnes possible. Ne demandez pas à vos associés dans ce contrat social d'assumer toutes les dépenses après avoir profité des fruits de leur labeur.

Par exemple, à London, le nouveau règlement stipule qu'une personne qui perd son emploi sans qu'elle y soit pour rien, devra travailler plus longtemps pour avoir droit aux prestations, en recevra moins, et ce, pendant une période plus courte. Ce n'est pas juste et équitable à l'endroit des hommes et des femmes honnêtes et travailleurs, surtout si l'on songe que le libre-échange entraînera certains bouleversements et obligera les sociétés à se restructurer. Ces changements proposés sont punitifs et discriminatoires à l'égard des hommes et des femmes honnêtes et travailleurs.

Le gouvernement insiste pour dire que l'argent passe tout simplement de l'assurance-chômage à la formation et que quelque 800 millions serviront à la formation et au recyclage. L'intérêt et le sens des responsabilités tout neufs qui se manifestent chez le gouvernement envers la formation sont réellement renversants. Après avoir coupé 700 millions des programmes de formation et de recyclage au cours des quatre dernières années, il va maintenant y réinvestir, dans les cinq prochaines années, ce qu'il en avait retranché.

Les Canadiens n'ont-ils pas eu besoin de formation dans les quatre dernières années? Les employeurs n'ont-ils pas eu besoin de travailleurs spécialisés? Le gouvernement veut faire payer les chômeurs, il veut faire payer les travailleurs et les employeurs sans donner la moindre assurance qu'ils bénéficieront des programmes de formation.

Où était le gouvernement ces cinq dernières années. Les listes d'attente pour les programmes de formation et d'apprentissage s'allongent, tandis que les fonds publics se tarissent. Les employeurs éprouvent de sérieuses diffi-

cultés à recruter des travailleurs spécialisés et pourtant, la plupart des municipalités ont toujours autant d'assistés sociaux sur leurs listes. Tout cela coûte énormément cher, au plan économique et social, à la société. Que faisait le gouvernement fédéral pour ces personnes? Que faisait-il pour les travailleurs âgés dont les usines ont fermé et qui n'avaient pas de programme d'adaptation? Les conditions d'admissibilité au recyclage étaient rigoureuses, mais de toute façon les places étaient limitées. La plupart des gens se sont retrouvés au bas d'une longue liste d'attente.

Une solide stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre s'appuie sur une politique d'emploi intelligente et complète. Cela n'inclut pas seulement une attention spéciale pour la formation, le recyclage et les programmes d'adaptation des travailleurs, mais aussi un appui solide à la recherche et au développement, à l'éducation et aux programmes d'alphabétisation. Malheureusement, le gouvernement a réduit toutes ces mesures concrètes par le passé et n'y accorde aujourd'hui qu'un appui symbolique.

Le gouvernement ne devrait pas donner suite au régime d'assurance-chômage qu'il a proposé et le Parlement ne devrait pas approuver ce projet de loi avant que le gouvernement n'ait annoncé le redécoupage des régions économiques établies en fonction de la main-d'oeuvre. Il semble que ces nouvelles limites ne seront pas prêtes à temps et qu'il y aura à coup sûr des injustices.

Deuxièmement, les nouveaux programmes de formation dont parlent les députés ministériels n'ont pas été déposés, il n'y a pas eu non plus de consultations avec les provinces. Ces modifications auront probablement pour résultat de transférer le fardeau financier supplémentaire aux provinces, puis aux municipalités, à une époque où nous devrions chercher des moyens de rendre les trois paliers de gouvernement plus efficaces, dans un climat de concertation et de collégialité, afin d'utiliser au mieux l'argent des contribuables.

Si le gouvernement veut apporter des changements positifs au régime d'assurance-chômage pour le rendre plus efficace et s'il prend des mesures pour améliorer les prestations spéciales pour congés de maternité et de paternité, les prestations-maladie et les prestations aux travailleurs âgés, nous, de côté-ci de la Chambre, serons favorablement disposés. Si, d'autre part, le gouvernement insiste pour mettre en pièces l'une des plus importantes mesures sociales d'un pays qui a atteint un niveau de maturité et de bien-être social comme le nôtre, nous ne voulons pas être complices.